



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

**A l'attention
des élèves et des parents
d'élèves en lycée**

**VOTRE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
EST VOTRE
PREMIER INTERLOCUTEUR !**

ÉLÈVE SANS AFFECTATION

**Retour vers l'établissement
d'origine.**

La DSDEN gère les listes des élèves
non affectés saisis
sur AFFELNET.

**ÉLÈVE AFFECTÉ MAIS
MÉCONTENT DE SON
AFFECTATION**

**L'inscription est obligatoire dans le
lycée d'affectation.**

Un recours est possible *via* la
plateforme « Démarches Simplifiées »
sur le lien suivant :

<http://acver.fr/recours-affectation-lycee-78>

*Le recours concerne exclusivement la
seconde générale et technologique
non contrainte. Ne sont pas
concernées les sections euro, arts,
langues rares..., ces demandes seront
automatiquement classées sans-suite.*

**HORS AFFELNET
(1^{RES} GÉNÉRALES
ET TERMINALES)**

La famille doit déposer sa demande
via la plateforme « Démarches
Simplifiées » sur le lien suivant :

<http://acver.fr/inscription-lycees-78>